

# JOURNAL D'AGRICULTURE.

Après avoir créé l'homme, Dieu le planta dans le Jardin d'Eden pour le cultiver et le garder.—[Genèse, II, 15.]



Heureux les cultivateurs, s'ils savaient apprécier les avantages de leur condition.—[Virgile.]

Vol. 2 St. Hyacinthe,—Province de Québec.—Mercredi, 19 Avril 1871.

No 30

## Concier de St Hyacinthe

Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois et sont de pas moins de 6 mois, strictement payables d'avance. Une augmentation de 33 1/2 p cent sera faite aux retardataires. Pour discontinuer il faut avoir payé tous arrérages, et donner un mois d'avis par écrit.

### TARIF DES ANNONCES.

Première insertion, 8 cts. par ligne, chaque insertion subséquente, 2 cts. Adresses d'affaires, \$3 par année. Annonces Commerciales, et autres traitées de gré à gré.

JOURS DE PUBLICATION.—Edition semi-quotidienne, Mardi, Jeudi, Samedi. Edition Hebdomadaire, Vendredi. *The Farmer's Journal*, Jeudi.

Le *Journal d'Agriculture* paraît le Mercredi de chaque semaine. Le prix de l'abonnement est de Un écu, ou 50 cts: d'avance. Pas d'avance \$1.

\*.\*

Camille Lussier, propriétaire-éditeur imprimeur; Bureaux-Imprimerie-résidence, maison H. J. Doherty, coin nord des rues Cascades et St. Hyacinthe, St Hyacinthe.

### CONDITIONS D'ABONNEMENT

3 fois par semaine, 12 mois, \$3, 6 m. \$1-50  
do Et. Un. 12 mois \$4; 6 m. \$2  
1 fois par semaine, 12 mois \$1-50, 6 m. 75c  
do Et. Un. 12 mois \$2.00, 6 m. \$1  
1 an d'avance, 1 f. par semaine Can. \$1  
" " " " " E U \$2 g b  
*Farmer's Journal*, 12 mois d'avance \$1  
Toutes lettres, etc., doivent être adressées, (franc de Port) comme suit.

CAMILLE LUSSIER,  
Bureau du Courrier  
St. Hyacinthe,  
P. Q.

## A M E N D E M E N T S [Suite.]

Il n'y a pas seulement qu'en Belgique en France, en Angleterre, que l'on trouve la chaux employée comme amendement; on l'emploie aussi en grande quantité dans différentes parties de l'Allemagne où ses effets sont des plus remarquables. Néanmoins, il n'est pas hors de propos d'observer ici que, si la chaux est un bon amendement, cela dépend toujours de la qualité et de quantité que l'on emploie. La chaux maigre en effet, qui est la chaux mêlée à la terre glaise, est un amendement qui ne convient pas pour toutes sortes de cultures; elle favorise on ne peut mieux la croissance des légumes, celle de la paille et du fourrage en général. La chaux pure convient généralement ainsi que la chaux, que l'on appelle chaux chaude, parce qu'elle est mêlée à du sable; seulement il faut remarquer que l'effet de celle-ci est moins grand que celui de la chaux pure. D'où il est aisé de conclure que, lorsque le cultivateur est à même de se procurer de cette dernière chaux, c'est celle qu'il doit préférer.

Nous apprenons un peu fortement sur l'emploi de la chaux, car nous croyons que c'est là un moyen puissant de fortifier nos terres; moyen que le Créateur mis à notre disposition avec une libéralité extraordinaire; et dont nous n'avons pas su jusqu'ici faire un usage convenable. Nous voyons en effet dans différentes parties du Canada des terres pauvres où les habitants sont encore plus pauvres, et pourtant l'on rencontre chez eux de vraies nappes de chaux qui restent là sans recevoir la destination que nous si-

gnalions tout à l'heure. Nous n'entendons pas par là dire que l'on doit faire de la chaux un usage immodéré; non, nous voulons des mesures et des bornes partout; mais ce que nous voulons, c'est que nous utilisions ce que nous avons en si grande abondance. D'ailleurs nous avons pour nous régler dans l'emploi de la chaux l'exemple de divers pays qui en font usage depuis fort longtemps. Sans parler de l'Irlande ou de la Belgique, nous voyons par nos derniers journaux d'Europe qu'en France, dans le département au Nord, on emploie la chaux tous les trois ans et l'on en met huit à dix hectolitres par hectare ce qui veut dire environ huit minots par arpents. Ceci peut être regardé comme une dose convenable, car en rapprochant cette quantité de celle employée dans d'autres parties de la France, et en Belgique, etc, nous trouvons que la différence est à peine sensible.

Voilà pour la qualité et la quantité à employer; mais il y a certaines précautions à prendre qui ne sont pas à dédaigner, car l'expérience de cultivateurs instruits et qui ont fait usage de cet amendement est là pour en démontrer la nécessité. C'est ainsi que, comme le dit M. Pavis et plusieurs autres écrivains français sur cette partie de l'agriculture, il ne convient pas d'employer la chaux en pâte; dans cet état la chaux perdant son efficacité; mais il faut qu'elle soit en poudre, et qu'elle soit répandue sur une terre sèche et la recouvrir de terre, de crainte de pluie. Ensuite on la mélange soigneusement au sol, ce qui se fait d'abord par le hersage et ensuite par un labour peu profond; ce labour peu profond sert à garder la chaux dans la couche de terre qui est la